

L'Huisserie, le 28 juin 2022

Monsieur Xavier LEFORT
Préfet de la Mayenne
46, rue Mazagran – CS 91507
53015 LAVAL CEDEX

Dossier suivi par :
Jean-Pierre THIOT
jean-pierre.thiot@lhuisserie.fr
☎ 02.43.91.48.22

Références : 2022.536.JPT

Objet : DUP « réserves foncières » - OAP du Fougeray – Réponse aux observations DDT.

Référence : votre courrier du 25 mai 2022.

Pièces jointes : a) dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique.

b) délibération du 20 janvier 2022 relative au lancement d'une procédure DUP et d'enquête parcellaire.

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 25 mai 2022, vous m'avez adressé une demande d'éléments complémentaires afin d'actualiser notre dossier de demande de déclaration d'utilité publique « réserves foncières » sur le secteur du Fougeray.

Pour répondre aux remarques formulées par la Direction départementale des territoires, il s'avère que, pièces jointes à l'appui, également enregistrées sur ACTES, aucun raccordement à la RD 910 n'est prévu, ce point ayant été supprimé lors de la modification n°1 du PLUI de Laval Agglomération du 20 décembre 2021, ce en quoi aucune parcelle classée en zone A ne se trouve dans le périmètre de l'opération.

En espérant avoir répondu à l'attendu, je reste disponible pour toute demande d'explication complémentaire et je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma considération distinguée.

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

